



BULLETIN D'INSCRIPTION

PRÉPARATION CONCOURS INTERNE CONSERVATEUR ET CONSERVATRICE TERRITORIAL DE BIBLIOTHÈQUES



ATTENTION

- Le bulletin est à envoyer **avant le 3 septembre 2019** à votre délégation du CNFPT qui vous convoquera pour le test.
- Le test se déroulera **le 17 septembre 2019**. Le jour du test, vous devez remettre le questionnaire de motivation (document téléchargeable sur le site du CNFPT).
- Résultats transmis par voie électronique **le 12 novembre 2019**.

IDENTITÉ DE L'AGENT :

MADAME MONSIEUR

Nom :

Prénom :

Date de naissance : __/__/__/__/ /__/__/ Lieu de naissance :

Adresse personnelle :

Code Postal : Ville :

Tél portable : Tél fixe :

E-mail (obligatoire) :

Diplôme le plus élevé obtenu (intitulé) :

IDENTITÉ DE LA COLLECTIVITÉ OU DE L'EMPLOYEUR :

Nom de la collectivité ou de l'employeur :

Adresse complète :

Code Postal : Ville :

Tel :

Nom du responsable formation : Tel :

SITUATION STATUTAIRE :

- Fonction publique territoriale Titulaire Contractuel Autre :

- Fonction publique d'Etat ou hospitalière Titulaire Contractuel Autre :

Nombre d'années (Equivalent Temps Plein) dans la Fonction Publique au 01/01/2020 :

Supérieur ou égal à 7 ans : Oui Non

ATTENTION

L'inscription d'un agent relevant de la fonction publique d'Etat ou Hospitalière, est soumise à :

- tarification : les tarifs sont disponibles sur le site Internet du CNFPT (www.cnfpt.fr)
- signature d'une convention (contacter par mail : djamila.lancelle@cnfpt.fr)

Le quota de places accessibles aux agents non territoriaux ne peut excéder 20% du total des places.

VISA DE L'AUTORITE TERRITORIALE :

Nom	Fonction	Fait le	Signature et cachet

VISA DE L'AUTORITE HIERARCHIQUE FONCTION PUBLIQUE D'ETAT OU HOSPITALIERE :

Nom	Fonction	Fait le	Signature et cachet

VISA DE L'AGENT:

Nom	Fait le	Signature

ATTENTION

Il appartient au service des ressources humaines de s'assurer que le candidat remplit les conditions requises pour s'inscrire au concours : justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours de 7 ans au moins de services publics et être en activité le jour de la clôture des inscriptions.

La préparation ne vise que les matières du concours interne.

L'inscription définitive à la préparation est subordonnée à la réussite au test de sélection et à l'engagement de suivre la préparation.

**L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours.
Il convient de s'inscrire spécifiquement au concours
(informations sur www.cnfpt.fr).**